

**ACCORD DE PRET (BID)**  
**ENTRE**  
**LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI**  
**ET**  
**LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT**  
**LE PROJET D'AMÉLIORATION DES BIDONVILLES ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN**  
**INTÉGRÉ À BOULAOS, DJIBOUTI**

**ACCORD DE PRET**

LE PRESENT ACCORD est conclu le 22/11/1445/H  
correspondant au 30/05/2024/G

entre

LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI  
(ci-après dénommé "le Bénéficiaire")

et

LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT  
(ci-après dénommée la "BID").

Ci-après dénommés individuellement une "Partie" et collective-  
ment les "Parties".

**ATTENDU QUE**

A. Le Bénéficiaire a soumis une requête à la BID pour l'octroi d'un Prêt aux fins du projet décrit à l'Annexe-1 du présent Accord ;

B. La BID a, en date du 26/05/1445H (10/12/2023G), approuvé et convenu, notamment, sur la base de qui précède, d'octroyer un Prêt d'un montant n'excédant pas Onze Millions Quatre Cent Trente et Un Mille Dinars Islamique (11.431.000 Di) équivalant approximativement à Seize Millions Six Cent Mille dollars des Etats Unis (16.600.000USD) sur les ressources de la BID ;

C. Conformément aux modalités et aux conditions énoncées ci-après.

**EN CONSEQUENCE**, les Parties conviennent de ce qui suit :

**Article 1 : CONDITIONS GENERALES - DEFINITIONS**

1.1. Conditions Générales

1.1.1. Le présent Accord est assujetti à l'édition 2020 des Conditions Générales de la BID applicables au financement par prêt (Conditions Générales). Les Conditions Générales font partie intégrante du présent Accord ;

1.1.2. En cas d'incohérence entre les stipulations du présent Accord et les dispositions des Conditions Générales, les dispositions du présent Accord font foi ;

1.1.3. Le présent Accord est un Accord de prêt conformément aux Conditions Générales.

1.2. Définitions

1.2.1. Lorsqu'ils sont utilisés dans le présent Accord, les termes définis dans les Conditions Générales ont le sens qui leur est respectivement donné dans ces dernières, à moins que le contexte ne s'y oppose. Les termes supplémentaires utilisés dans le présent Accord ont la signification suivante :

"Don pour Défaut" le montant payé par le Bénéficiaire en cas de défaut de Paiement": paiement à une Date de paiement en tant que don à un organisme de bienfaisance sélectionné par la BID après déduction de tous les coûts réels (y compris, sans s'y limiter, les frais juridiques mais excluant tous les coûts de financement ou coûts d'opportunité) en conformité avec la Chari'a.

Le Don est l'alternative, compatible avec la Chari'a, au concept bancaire conventionnel non autorisé de pénalité de retard de paiement. L'alternative islamique atteint le double objectif de servir de moyen de dissuasion au défaut de paiement ; protégeant ainsi la BID et simultanément empêchant le recours aux intérêts conventionnels non conformes à la Chari'a qui s'ajoutent au montant en retard de paiement en contrepartie d'un délai supplémentaire.

"Période de grâce" la période de 7 ans à compter de la date du présent Accord et pendant laquelle le Bénéficiaire n'est pas tenu de rembourser le Principal à la BID ;

"Montant principal" le montant total des décaissements effectués par la BID conformément au présent Accord et aux dispositions des sections 3.3, 4.3 et 4.4 des Conditions Générales.

"Frais Administratifs" les frais destinés à couvrir les charges administratives encourues par la BID dans la gestion du prêt conformément à l'article 3.2 du présent Accord.

**Article 2 : MONTANT DU FINANCEMENT ; DECAISSEMENT**

2.1. La BID mettra à la disposition du Bénéficiaire un montant n'excédant pas Onze Millions Quatre Cent Trente et Un Mille Dinars Islamiques (11.431.000 Dl) équivalant approximativement à Seize Millions Six Cent Mille Dollars des Etats Unis (16.600.000USD) ("Montant Approuvé"). Le Montant Approuvé sera utilisé conformément au plan de financement énoncé à l'Annexe 1.

2.2. La BID effectuera les décaissements conformément aux dispositions de la lettre de décaissement et sous réserve du respect des conditions énoncées aux sections 3.3 (Demandes de Décaissement) et 4.3 (Conditions de Décaissement) des Conditions Générales.

2.3. La date du dernier décaissement sera le 30/12/2029G.

2.4. L'Agence d'Exécution ouvrira un Compte Spécial auprès d'une banque acceptable pour la BID. L'UGP s'occupera de tous

les aspects de la gestion financière du projet. Le décaissement des fonds de la BID se fera conformément aux procédures de la BID.

Le Compte Spécial couvrira les activités liées aux composantes: A.1.1, A.1.2, A.1.4, A. 1.5, B.2.1, B.2.2, Composante C et Composante D, telles que décrites au Plan de Financement détaillé de l'Annexe 1 du présent Accord.

Le plafond du Compte Spécial sera établi à 800.000 USD. Le Compte Spécial sera géré selon les procédures de la BID et sera régulièrement audité par un auditeur indépendant qui sera recruté pour le projet. Les réapprovisionnements du Compte Spécial seront effectués sur présentation d'états de dépenses certifiés (EDC) faisant état de l'utilisation de l'avance initiale/précédente. Le montant maximum à financer sur le Compte Spécial est de 7,11 millions de dollars des États Unis (total des montants à payer via le Compte Spécial).

2.5. Sans préjudice de toute autre condition suspensive au Décaissement, le Bénéficiaire veillera à ce qu'un auditeur financier indépendant du Projet soit nommé pour fournir un audit de qualité à la satisfaction de la Banque. Le Bénéficiaire, lors de la soumission d'une demande de décaissement après le premier Décaissement, soumettra un document officiel confirmant qu'un auditeur financier indépendant pour le projet est en place. Le défaut de nommer l'auditeur indépendant sera considéré comme un cas de Défaut et entraînera la suspension du Montant Approuvé.

**Article 3 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

3.1. L'Agence d'Exécution du Projet est l'Agence de Réhabilitation Urbaine et du Logement Social relevant du Ministère de la Ville, de l'Urbanisme et de l'Habitat de la République de Djibouti.

3.2. Le projet sera exécuté dans un délai de cinq (5) ans à compter de la date du premier décaissement.

3.3. A moins que la BID n'en convienne autrement, le Bénéficiaire acquerra, ou fera acquérir, les composantes du Projet devant être financées par le Montant Approuvé conformément à l'Annexe II du présent Accord.

**Article 4 : PAIEMENTS**

4.1. Le Bénéficiaire payera initialement le Montant principal ;  
4.1.1. en vingt-cinq (25) ans, y compris une période de grâce de sept (7) ans et en trente-six (36) versements semestriels consécutifs ; et

4.2. Le Bénéficiaire payera initialement à la BID les Frais Administratifs d'un montant estimé à :

4.2.1. Six cent soixante mille six cent trente-trois virgule quinze Dinars Islamiques (660.633.15 Dl) de la manière indiquée dans l'Annexe IV ;

4.2.2. Les Frais Administratifs sont exigibles à compter de la date de signature du présent Accord.

4.3. Les Frais Administratifs visés à l'article 4.2 sont une estimation basée sur la période de mise en œuvre du projet énoncée à l'article 3.2 et dans le calendrier de décaissement provisoire. Le montant réel et définitif des Frais Administratifs sera calculé à la fin de la période de mise en œuvre du Projet, étant entendu que ce montant ne devra en aucun cas dépasser 1.5% (Un virgule Cinq pourcent) du Montant Approuvé lorsqu'il est calculé sur une base annuelle.

4.4. Les paiements que le Bénéficiaire devra effectuer à la BID seront versés sur le compte suivant de la BID, ou sur tout autre compte que cette dernière lui indiquera.

	US Dollar	Pond Sterling	Euro
A/C Name :		Islamic Development Bank, Jeddah, Saudi Arabia (Swift : ISLDSAJEXXX)	
IBAN :	GB36SINT609280000159137	GB895INT60928000159127	FR7643899000019698500151088
A/C Name :	159111	159136	96.965 001 510
Bank/Address :	Gulf International Bank (UK) Ltd. One Knightsbridge London United Kingdom (Swift SINTGB2LXXX)		Union de Banque Arabes et Fraçaises 92523 Paris, Neuilly Cedex, France (Swift UBAFFRPP)
Correspondent Bank :	JP Morgan Chase Bank, New York, USA (Swift CHASUS33)	Deutsbe Bank AG Frankfurt AM Main (Swift DEUTDEFFXXX)	Credit Agricloses SA Paris, France (Swift AGRIFRPP)

4.5. Retard de paiement Si une somme ("la Somme impayée") due et à verser par le Bénéficiaire à la BID n'est pas acquittée à sa date d'échéance ("la Date d'échéance"), outre le règlement de la Somme impayée, le Bénéficiaire effectuera un paiement à un compte de bienfaisance (le "Don sur un compte de bienfaisance"). Le Don sur un compte de bienfaisance consistera en un montant libellé en dollars des États-Unis égal à la Somme impayée multipliée par un pour cent par an, et multipliée ensuite par le nombre de jours commençant à la date d'échéance et se terminant le jour où l'obligation du Bénéficiaire de payer ladite somme est entièrement acquittée ("la Période impayée") comme suit :

$$\frac{\text{Upaid Sum} \times 1\% \times \text{Unpaid Period}}{360 \text{ Days}}$$

4.6. Tout don sur un compte de bienfaisance sera limité au montant le plus élevé entre le montant calculé notifié par la BID au Bénéficiaire et les coûts et frais réels (y compris, mais sans s'y limiter, les coûts et frais juridiques, mais à l'exclusion des coûts de financement ou des coûts d'opportunité) encourus par la BID en raison du non-règlement de la Somme impayée par le Bénéficiaire à sa date d'échéance.

4.7. La BID ne doit pas se prévaloir de l'engagement de faire un don à un compte de bienfaisance si le Bénéficiaire est en mesure de démontrer, à la satisfaction de la BID, que le défaut de paiement est indépendant de sa volonté.

4.8. Tout don sur un compte de bienfaisance doit être versé par le Bénéficiaire dans les cinq jours ouvrables suivant une demande de la BID sur le compte suivant du Fonds Waqf de la BID.

	Euro	US Dollar
A/C Name :	Islamic Development Bank, Jeddah Saudi Arabia (Swift ISLDSAJEXXX)	
IBAN :	GB67SINT60928000159135	GB40SINT60928000159136
A/C No :	159135	159135
Bank/Address :	Gulf International Bank (UK) Ltd, One Knightsbridge, London United Kingdom (Swift : SINTGB2LXXX)	
Correspondent Bank :	Deutsche Bank AG Frankfurt AM Main (Swift : DEUTDEFFXXX)	JP Morgan Chase Bank, New York, USA (Swift : CHASUS33)

#### Article 5 : OBLIGATIONS PARTICULIERES

5.1. Le Bénéficiaire contribuera d'un montant de Deux Millions Sept Cent Mille Dollars des Etats Unis (2.700.000 USD) pour le financement des activités du Projet conformément au plan de financement énoncé à l'Annexe 1.

5.2. Le Bénéficiaire fera mention du financement du Projet par la BID dans ses documents écrits et ses déclarations verbales et par l'utilisation du logo de la BID sur les actifs, les documents et les rapports du Projet.

#### Article 6 : ENTREE EN VIGUEUR

6.1. Le présent Accord entrera en vigueur dès que le Bénéficiaire aura satisfait aux conditions d'entrée en vigueur énoncées à la section 4.2 des Conditions Générales.

6.2. L'échéance du délai d'entrée en vigueur du présent Accord est de cent quatre-vingts (180) jours après la date de signature du présent Accord, comme indiqué au début de celui-ci.

#### Article 7 : COMMUNICATIONS

7.1. Le Bénéficiaire désigne par la présente le Ministre de l'Economie et des Finances Chargé de l'Industrie de la République de Djibouti pour agir en tant que son représentant autorisé aux fins de la section 8.8 des Conditions Générales. Toute notification en rapport avec le présent Accord doit être envoyée aux adresses suivantes des Parties :

Pour le Bénéficiaire :  
Ministre de l'Economie et des Finances  
Chargé de l'Industrie  
B.P. 13 Djibouti- République de Djibouti  
Fax : + 253-21-356501/21-355-085  
Email : Ilyasdawaleh@gmail.com

Pour la BID  
 8111 King Khalid St. Al Nuzlah Al Yamania Dist. Unit 1  
 Djeddah -22332-2444, Royaume d'Arabie Saoudite  
 Tel : (+966)12 6361400  
 Fax : (+966)12 6366871  
 Courriel : IDBARCHIVES@isdb.org

#### **Article 8 : NOMBRE D'EXEMPLAIRES ET SIGNATURES**

8.1. Le présent Accord, y compris ses avenants, peuvent être signés en plusieurs exemplaires dont chacun est considéré comme un original, l'ensemble constituant un seul et même accord. Les exemplaires du présent Accord peuvent être signés et envoyés par télécopie ou courrier électronique (y compris en version PDF) par l'une ou l'autre des parties, le destinataire pouvant considérer tout document de cette nature, signé et transmis par voie électronique, comme un original.

LE PRESENT ACCORD a été conclu à la date indiquée en début du présent Accord.

#### **Annexe I**

#### **DESCRIPTION ET PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET**

##### I- Objectifs de développement du Projet

1. L'objectif global de développement du projet est de contribuer à l'amélioration du développement humain et à l'autonomisation économique en développant l'accès aux services urbains pour les ménages pauvres dans les bidonvilles cibles de Djebel et de Djaga-Boudhouq dans le Commune de Bouloas à Djibouti.

##### II- Principaux résultats de développement du Projet :

2. Principaux résultats de développement du Projet: L'objectif spécifique est d'améliorer les conditions de vie des habitants des bidonvilles dans certaines zones urbaines à travers : (i) l'amélioration de l'accessibilité du quartier grâce au développement d'infrastructures de base et économiques résiliences au climat, (ii) le renforcement des capacités des institutions publiques chargées de la mise en œuvre du programme Zéro Bidonville et (iii) le renforcement des capacités des organisations communautaires et des organisations de la société civile pour accroître leur engagement dans le projet.

3. Indicateurs de résultats (après l'achèvement du projet) : Le projet a les indicateurs de résultats et les cibles suivants d'ici 2030 : (a) 2 306 ménages ont eu accès à des systèmes d'approvisionnement en eau potable (référence : 34 % en 2022) ; (b) 2 306 ménages auront accès à l'électricité dans la zone du projet (référence : 87 % en 2022) ; c) 14 035 habitants ont bénéficié de zones et de services urbains améliorés ; et (d) 350 (15 %) ménages ayant accès à des abris/maisons améliorés (référence 0 % en 2022). Indicateurs de résultats : D'ici 2029, le projet produira les résultats suivants : (i) Ligne de transport d'électricité (5,2 km) et transformateurs (1 de 850 KVA) et 150 lampadaires installés ; (ii) Réseau d'adduction d'eau (4,62 km) ; (iii) les routes de liaison interurbaines et les sentiers piétonniers (7,62 km) construits ; et (iv) Construction d'unités de logement pour les ménages touchés (350 unités).

##### III- Emplacement du Projet

4. Le projet sera mis en œuvre dans le district de Bouloas dans la zone du quartier Djaga-Bouldhouq et Djebel sur 30 Ha de terrain. Le projet développera les zones d'implantation pour la relocalisation des personnes qui seront impactées par la construction des infrastructures à Djebel et Djaga Bouldhouq.

5. Djaga-Bouldhouq : se situe dans le Quartier 7 et est bordé: (i) au nord par l'avenue Nasser, (ii) au sud par les logements du Quartier 7 Sud, (iii) à l'est par le boulevard Guelleh Battal et (iv) à l'Ouest par la Place Omar Gouled "Jardin du quartier 7".

6. Djebel : trouve dans le district de Bouloas qui est bordé au nord et à l'est par le cimetière d'Ambouli, au sud par la route Nelson Mandela et à l'ouest par une route de liaison reliant la route Nelson Mandela au Quartier 7.

7. Nassib : Il s'agit d'une nouvelle zone d'implantation dans le sud de Balbala où les ménages dont les unités de construction sont entièrement touchées par la construction des routes, du système d'eau et de l'électricité seront réinstallés. De nouveaux logements seront construits dans le bloc 1 de Nassib. Le gouvernement a fourni et développé une nouvelle zone d'habitation de 116 ha de terrain au sud de Balbala. Le développement des infrastructures est financé par le budget du gouvernement, tandis que la construction de nouveaux logements relève du fonds du projet.

#### **IV- Description du Projet**

La portée du projet est conçue sur la base de l'amélioration des bidonvilles et du concept de développement urbain intégré. Le projet comprend les composantes et activités suivantes :

Composante A: Modernisation et restructuration des infrastructures urbaines de base des bidonvilles : L'objectif de cette composante est d'améliorer l'accès aux services dans les quartiers de Djaga-Bouldhouq et de Djebel, y compris Nasiba (nouvelle installation), en vue de mettre en œuvre la stratégie et d'autres instruments. Cette composante comprend la construction de logements dans les nouveaux sites d'implantation, le développement des infrastructures (routes de liaison interurbaines, ouvrage d'assainissement, eau et assainissement, électricité), y compris les équipements publics urbains, et tous les services de base. Les quartiers de Djebel et Djaga-Bouldhouq sont parmi les bidonvilles les plus défavorisés et les plus anciens avec une population estimée à 14 035 habitants. Par conséquent, les interventions comprennent le revêtement de 7,6 km de routes interconnectées, 5,2 km de ligne de transmission et un transformateur de 850 KVA, un réseau de distribution pour l'approvisionnement en eau (4,62 km) et 5,1 km de structures de drainage et d'égouts, des espaces publics, des terrains de sport, des terrains de jeux et des jardins. Le projet permettra également de construire 350 logements pour les habitants relocalisés.

Composante B : Améliorer la Gouvernance par le Renforcement des Institutions : L'objectif de la composante vise à renforcer les capacités institutionnelles des agences étatiques partenaires (DATUH, SIAF, Municipalité et Collectivité Locale) à travers le développement de systèmes, d'outils de gestion et de manuels opérationnels dans les domaines de Planification urbaine, gestion du foncier, municipalités, systèmes de suivi et d'évaluation et stratégie de communication. Le projet fournira une subvention d'AT pour la coopération technique entre Singapour et Djibouti visant le renforcement des capacités institutionnelles. Le projet fournira également une formation sur les systèmes, les outils et cadres de gestion et opérationnels aux agences publiques partenaires pour une mise en œuvre efficace du ZSP. En plus du cadre de sauvegarde environnementale et sociale existant pour la ZSP, le projet financera l'évaluation de l'impact environnemental visant à élaborer le plan de gestion de sauvegarde environnementale et sociale et à mettre à jour le plan d'action de réinstallation spécifique au projet.

Composante C : Activités de développement communautaire : Cette composante vise à fournir de petites subventions aux membres de la communauté pour des travaux de développement dans la zone du projet. La composante comprend trois sous-composantes : (i) Activités de développement communautaire ; (ii) Formations de développement des compétences pour les jeunes femmes, et (iii) Engagement de la société civile pour la mobilisation communautaire.

Composante D : Cellule de Gestion et Coordination du Projet : Cette composante prévoit un appui à l'UGP, y compris la fourniture de véhicules, de personnel et de services de conseil. L'UGP sera dotée des bureaux meublés, du matériel informatique et des véhicules nécessaires. Le projet couvrira également les coûts de fonctionnement et la formation du personnel de l'UGP en plus de la visite d'exposition et de l'atelier de démarrage. En outre, l'UGP recevra les ressources nécessaires pour mettre en œuvre le projet, les services de conseil et la logistique pour renforcer ses capacités.

Composante E : Audit financier du projet : cette composante prévoit qu'un cabinet d'audit financier indépendant entreprendra l'audit financier conformément aux normes et à l'éthique de l'IFAC et aux normes internationales d'audit (ISA) pour les audits d'informations financières historiques. L'auditeur examinera et devrait examiner de manière approfondie l'utilisation des fonds du compte spécial et confirmer son utilisation éligible avant le réapprovisionnement.

Composante F : Composante d'intervention d'urgence (CERC) : Cette composante autonome à valeur nulle est intégrée au projet pour permettre aux ressources actuelles du projet d'être utilisées pour couvrir les activités d'intervention d'urgence en cas de catastrophe., de pandémie ou d'inondation majeure, etc.

#### V- Coût du projet et plan de financement

Le coût total du projet est estimé à 19.60 millions de \$E.U

S NO.	COMPOSANTES	BID			GdD	Montant Total	
		Pêt BID	Subventions AT	Total	En \$E.U	En \$E.U	%
A-	Modernisation et restructuration des infrastructures urbaines de base des bidonvilles	12.85	-	12.85	0.42	13.27	75%
B-	Améliorer la Gouvernance par le Renforcement des Institutions	0.90	0.27	1.17	0.20	1.37	8%
C-	Activités de développement communautaire	0.30	-	0.30	-	0.30	2%
D-	Cellule de Gestion et Coordination du Projet	0.96	-	0.96	1.84	2.80	15%
E-	Audit financier du projet	0.09	-	0.09	-	0.09	1%
F.	Composante d'intervention d'urgence (CERC)	-	-	-	-	-	
<b>Coût Total de base</b>		<b>15.10</b>	<b>0.27</b>	<b>15.37</b>	<b>2.46</b>	<b>17.83</b>	<b>90%</b>
Imprévu (Physique et Prix)		1.50	0.03	1.53	0.24	1.77	10%
<b>Coût Total</b>		<b>15.60</b>	<b>0.30</b>	<b>16.90</b>	<b>2.70</b>	<b>19.60</b>	<b>100%</b>

Plan de financement détaillé

(en Millions de \$ E.U)

S. No.	COMPOSANTES	BID			GdD	Total A
		Prêt BIB	Subvention AT	Total	EN \$E.U	
A.	Modernisation et restructuration des infrastructures urbaines de base des bidonvilles de Djebel et Djaga-Bouldhouq					
A.1	Développement de logements et conseil	5.90		5.90		5.90
A.2	Mise à niveau et restructuration des infrastructures urbaines de base de Djaga-Bouldhouq	6.15		6.15		6.15
A.3	Mise à niveau et restructuration des infrastructures urbaines de base de Djebel	0.80		0.80	0.42	1.22
<b>Sous Total</b>		<b>12.85</b>		<b>12.86</b>	<b>042</b>	<b>13.27</b>

Activités	Date de fin de période projetée
Approbation du projet par la BID	Décembre 2023
Signature des conventions de financement	Juin 2024
Entrée en vigueur de la convention de financement	Décembre 2024
Date du premier décaissement du financement	Juin 2025
Atelier de lancement du projet	Juillet 2025
Sélection du consultant en revue de conception et en supervision (contrat signé)	Juillet 2025
Passation des marchés de travaux/biens de génie civil et attribution (1 er contrat)	Août 2025
Réalisation de toutes les activités physiques	Décembre 2029
Achèvement du projet (dernière date de décaissement)	Décembre 2029
Clôture physique et financière du projet (après audit)	Février 2030

## Procédures et Plan de Décaissement

S. No.	COMPOSANTES	Plan de décaissement		Plan annuel de décaissement				
		Paiement direct	SA	I	II	III	IV	V
A.	Modernisation et restructuration des infrastructures urbaines de base ces bidonvilles ce Djebel et Djaoa-Bouldhouq	7.50	5.35	0.4	2.96	5	3.21	1.28
B.	Améliorer la Gouvernance par le Renforcement des Institutions	0.77	0.40	0.29	0.351	017	0.25	0.151
C.	Activités de développement communautaire		0.30	0.075	0.09	0.07	0.065	
D.	Cellule de Gestion et Coordination du Projet	0.30	0.66	0.192	0.192	015	0.192	0.154
E.	Audit financier du projet	0.09	0.00	0.018	0.018	0.018	0.018	0.018
	<b>Coût de base total</b>	<b>8.66</b>	<b>6.71</b>	<b>0.975</b>	<b>3.611</b>	<b>5.408</b>	<b>3.735</b>	<b>1 603</b>
	Imprévis (Physique et Prix)	1.53		0.459	0.459	0.65		
	<b>Coût total</b>	<b>10.19</b>	<b>6.71</b>	<b>0.975</b>	<b>4 07</b>	<b>5.867</b>	<b>4.385</b>	<b>1.603</b>
				6%	24%	35%	26%	9%

## Plan de décaissement provisoire

Année	BID		Gouvernement de Djibouti		Décaissement cumulé	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Modernisation et restructuration des infrastructures urbaines de base des bidonvilles	12.85		0.42		13.27	75%
Améliorer la Gouvernance par le Renforcement des Institutions	1.17		0.20		1.37	8%
Activités de développement communautaire	0.30		-		0.30	2%
Cellule de Gestion et Coordination du Projet	0.96		1.84		2.80	15%
Audit financier du projet	0.09				0.09	1%
<b>Coût de base total</b>	<b>15.37</b>		<b>2.46</b>		<b>17.83</b>	<b>90%</b>
Imprévis (Physique et Prix)	1.53		0.24		1.77	
<b>Coût total</b>	<b>16.90</b>		<b>270</b>		<b>19.60</b>	

Catégories de projet	Biens et Services					Services de présélection			
	ICB/Open	ICB/MC SHOPPING	CONTRAT DIRECT	NCB	Community	QCBS/National CO	LCS/National Shortlisting	SS	IC/LC
<b>1. Travaux de génie civil</b>									
1.1	Travaux d'infrastructures à Djaga-Bouldhouq (routes, adduction d'eau, assainissement)	X							

B.	<u>Améliorer la Gouvernance par le Renforcement des Institutions</u>					
B.1	Outils de gestion et renforcement des capacités :	0.30	0.22	0.52		0.52
B.2	Améliorer la mise en œuvre des projets et les capacités de S&E	0.40	0.05	0.45		0.45
B.3	Mise à jour du plan de gestion de sauvegarde environnementale et sociale et du plan d'action de réinstallation	0.20		0.20	0.20	0.50
<b>Sous Total</b>		<b>0.90</b>	<b>0.27</b>	<b>1.17</b>	<b>0.20</b>	<b>1.37</b>
C.	<u>Activités de développement communautaire</u>					
C.1	Engagement de la société civile pour la mobilisation communautaire	0.05		0.05		0.05
C.2	Formation professionnelle des jeunes et des femmes	0.05		0.05		0.05
C.3	Appui au développement communautaire pour les micro-projets	0.20		0.20		0.20
	<b>Sous Total</b>	<b>0.30</b>		<b>0.30</b>		<b>0.30</b>
D.	<u>Célèbre de Gestion et Coordination du Projet</u>					
D.1	Coordination et fonctionnement du projet	0.80		0.80	1.84	2.64
D.2	Atelier de démarrage, MTE et évaluation et communication de fin de parcours	0.16		0.16		0.16
	<b>Sous Total</b>	<b>0.96</b>		<b>0.96</b>	<b>1.84</b>	<b>2.80</b>
E.	<u>Audit financier du projet</u>					
	<b>Audit financier du projet</b>	<b>0.09</b>		<b>0.09</b>		<b>0.09</b>
F.	<u>Composante d'intervention d'urgence (CERC)</u>					
	<b>Cout de base total</b>	<b>15.10</b>	<b>0.27</b>	<b>15.37</b>	<b>2.46</b>	<b>17.83</b>
	<b>Imprévus (Physique et Prix)</b>	<b>1.50</b>	<b>0.03</b>	<b>1.53</b>	<b>0.24</b>	<b>1.77</b>
	<b>Cout total</b>	<b>16.60</b>	<b>0.30</b>	<b>16.90</b>	<b>2.70</b>	<b>19.60</b>

#### Préparation à la mise en œuvre :

L'Agence de Réhabilitation Urbaine et de Logement Sociaux, du Ministère de la Ville, de l'Urbanisme et de l'Habitat est l'agence d'exécution du projet. Le projet sera mis en œuvre par l'UGP établie dans le cadre de l'Agence d'Exécution. L'Agence bénéficierait également d'un appui technique apporté par d'autres parties prenantes (DATUH, DDCF, ADR, ONEAD, EDD etc...).

#### Modalités de mise en œuvre :

8. L'Agence de Réhabilitation Urbaine et de Logement Sociaux est l'agence d'exécution du projet. L'agence d'exécution et son UGP disposent d'experts bien équipés et expérimentés possédant l'ensemble des compétences techniques requises, notamment un coordinateur de projet, un responsable des achats, un spécialiste du suivi et de l'évaluation, un responsable de l'administration et un comptable. L'UGP sera chargée de sélectionner les entrepreneurs, les prestataires de services et les fournisseurs conformément aux directives de passation des marchés de la Banque et de superviser la mise en œuvre du projet.

9. Les questions stratégiques du projet seront conduites par un comité de pilotage du projet (CPP) présidé par le ministère de la Ville, de l'Urbanisme et du Logement. Le comité directeur sera composé d'un représentant du MVUH, du ministère des Affaires sociales et du ministère des Finances et de l'Économie. Le CPP sera chargé d'approuver le plan et le budget annuels, d'examiner les progrès de la mise en œuvre et de fournir des orientations stratégiques en matière de réinstallation, de gestion des terres, d'indemnisation et d'amélioration des bidonvilles.

.2	Construction d'espaces publics équipés (jardin public et aires de jeux pour enfants)		X								
.3	Restructuration et modernisation des infrastructures et équipements urbains de base de Djebel		X								
.4	Installation électrique (ligne de transport), transformateur et lampadaire				X						
.5	Construction et modernisation de logements pour les ménages impactés						X				
<b>2 Biens</b>											
.1	Acquisition de matériel informatique et bureautique			X							
.2	Achat de mobilier et d'équipement de bureau			X							
.3	Achat de véhicules de surveillance pour le Ministère de la Ville, de l'Urbanisme et de l'Habitat			X							
<b>3 Services</b>											
1	Supervision des travaux d'infrastructures (Travaux de génie Civil de Djaga-Bouchouq et Djebel)							X			
2	Mener des formations, des partages d'expériences et de sensibilisations									X	
3	Atelier de revue et de clôture à mi-parcours										X
4	Élaborer des manuels opérationnels et un programme de renforcement des capacités										X
5	Plan de gestion de sauvegarde environnementale et sociale et mise à jour du PAR										
6	Soutenir les initiatives communautaires								X		
7	Investissement et formation professionnelle pour les jeunes et les femmes										X

**ANNEXE II :****PASSATION DES MARCHES DES BIENS ET SERVICES**

L'acquisition des Travaux, biens et services se fera comme suit:  
**Travaux :**

10. La passation des marchés des travaux de génie civil sera effectuée par appel d'offres international limité aux pays membres de la BID (ICB/MC) sauf pour celles liées aux lignes de distribution d'électricité et aux transformateurs qui seront confiés à l'Électricité de Djibouti par le biais de contrats directs. En effet, l'analyse du marché confirme qu'il n'y a pas un nombre suffisant d'entrepreneurs locaux pour traiter l'appel d'offres pour les travaux de génie civil par l'intermédiaire de l'ONC. Les documents d'appel d'offres standard de la BID (janvier 2019) seront utilisés pour tous les marchés de la catégorie Travaux de génie civil. Les travaux de génie civil à acquérir selon cette méthode comprennent : (i) Travaux d'infrastructures à Djaga-Bouldhouq (voirie, adduction d'eau, assainissement), (ii) Construction d'espaces publics équipés (jardin public et aires de jeux pour enfants) et (iii) Restructuration et modernisation des infrastructures et équipements urbains de base à Djebel.

11. Concernant la construction et la rénovation des unités de logement, l'Agence d'Exécution et les ménages concernés recruteront conjointement des entrepreneurs locaux/individuels pour construire les unités de logement par négociation directe. L'implication des ménages concernés dans le processus de sélection garantira la durabilité et atteindra les objectifs sociaux créant des opportunités d'emploi pour les entrepreneurs locaux. Considérant les aspects suivants : i) accroître l'utilisation du savoir-faire et des matériaux locaux : ou ii) emploient des technologies à forte intensité de main-d'œuvre et d'autres technologies appropriées, le mode de passation de marchés approprié pour atteindre les considérations mentionnées ci-dessus est la participation communautaire. En outre, l'Agence d'Exécution embauchera un superviseur pour effectuer une supervision régulière avec les ingénieurs de l'Agence d'Exécution et délivrer des certificats de paiement. Cette approche vise à utiliser le savoir-faire des petites et moyennes entreprises et à employer des méthodes à forte intensité de main d'œuvre d'une part, et d'autre part à corriger les imperfections de l'approche adoptée dans la première phase.

12. En effet, les termes et conditions des contrats à établir entre le bénéficiaire et le contractant seront examinés et validés par l'Agence d'Exécution à travers les superviseurs avant signature. Ceci afin d'éviter les problèmes d'interprétation et de conflits rencontrés lors de la première phase. Enfin, les projets de contrats entre bénéficiaires et entrepreneurs seront soumis à l'examen et à l'approbation préalables de la Banque avant signature. L'Électricité de Djibouti (EDD) signera un accord contractuel pour installer les lignes de transport, le transformateur et l'éclairage public dans les zones du projet par approvisionnement direct. EDD est une entreprise publique créée par décret du Gouvernement de Djibouti pour développer l'électricité dans le pays.

#### **Biens**

13. L'acquisition du matériel informatique et de bureau se fera par l'intermédiaire du National Shopping. L'acquisition de véhicules et autres se fera via un Appel d'Offres National. Les articles de papeterie, les meubles et les articles divers seront achetés via un Appel d'Offres National. Cela est justifié par la disponibilité du marché pour de tels équipements à Djibouti et par la faible valeur des marchandises, justifiée par des fournitures similaires effectuées dans le cadre d'autres projets avec des fournisseurs locaux dans le pays. Les documents d'appel d'offres standard de la BID (janvier 2019) seront utilisés dans toutes les passations de marchés.

#### **Services de Consultations :**

14. La sélection du consultant en supervision et du conseil PGES/RAP se fera par la méthode de sélection QCBS/MC. Les consultants individuels pour le S et E, l'atelier d'examen et d'achèvement à mi-parcours, l'élaboration de manuels opérationnels et le programme de renforcement des capacités, la formation professionnelle pour les jeunes et les femmes, les services d'ingénierie et de soutien social seront assurés par (Consultant Individuel/Consultant Local) (IC/LC). Ces consultants seront chargés de personnaliser les systèmes, les cadres et les manuels opérationnels pour mettre en œuvre le projet à Djebel et Djaga-Bouldoug. Le cabinet de conseil en supervision sera responsable de la supervision de tous les travaux de génie civil dans le cadre du projet et l'agence d'exécution sera au courant de l'attribution la plus pertinente concernant la mission de supervision afin d'assurer un soutien fluide et efficace du consultant en supervision dans les différents domaines du projet et en tenant compte de la nature différente des infrastructures à introduire dans la zone. Les documents standard de la BID (janvier 2019) pour la sélection des consultants seront utilisés dans tous les marchés de cette catégorie.

15. En outre, dans le cadre de la composante B-I, le renforcement des capacités sera assuré sous forme de formation et d'échanges sud-sud et couvrira entre autres le développement et l'investissement urbains, la planification urbaine et du logement et la participation communautaire en collaboration avec l'Agence de coopération de Singapour (SCE) via le mécanisme Reverse linkage. Comme indiqué précédemment dans la description de la composante du projet, l'AE signera un protocole d'accord avec le fournisseur de connaissances et d'expertise de Reverse Linkage, l'Agence de coopération de Singapour, pour renforcer les capacités institutionnelles des agences d'État (Département de la gestion des terres (SIAF), Département de l'urbanisme (DATUH), la municipalité de Bouloas et la société civile/ONG. L'AE signera également des protocoles d'accord avec la OSC/ONG pour la mise en œuvre d'activités liées aux programmes de développement communautaire.

16. Audit : La sélection d'un consultant pour l'audit financier du projet se fera par la méthode de sélection au moindre coût (SMC) parmi la liste restreinte d'entreprises locales.

17. Experts de l'UGP : Le coordinateur de l'UGP, le responsable de la passation des marchés, le spécialiste du suivi et de l'évaluation, le responsable administratif et le comptable seront les mêmes personnels qui mettront en œuvre la phase actuelle du projet Zéro bidonville. En outre, les assistants en passation des marchés et en comptabilité ainsi que d'autres membres du personnel du projet seront sélectionnés à partir d'une liste restreinte de candidats locaux en utilisant les directives de la Banque pour la sélection des consultants individuels.

<b>ANNEXE III</b> <b>ECHEANCIER DE REMBOURSEMENT DU MONTANT PRINCIPAL</b>				(En Dinars Islamique)
N°	Echéances			Montant (en D1)
1	30	Juin	2031	317,527.78
2	31	Décembre	2031	317,527.78
3	30	Juin	2032	317,527.78
4	31	Décembre	2032	317,527.78
5	30	Juin	2033	317,527.78
6	31	Décembre	2033	317,527.78
7	30	Juin	2034	317,527.78
8	31	Décembre	2034	317,527.78
9	30	Juin	2035	317,527.78
10	31	Décembre	2035	317,527.78
11	30	Juin	2036	317,527.78
12	31	Décembre	2036	317,527.78
13	30	Juin	2037	317,527.78
14	31	Décembre	2037	317,527.78

15	30	Juin	2038	317,527.78
16	31	Décembre	2038	317,527.78
17	30	Juin	2039	317,527.78
18	31	Décembre	2039	317,527.78
19	30	Juin	2040	317,527.78
20	31	Décembre	2040	317,527.78
21	30	Juin	2041	317,527.78
22	31	Décembre	2041	317,527.78
23	30	Juin	2042	317,527.78
24	31	Décembre	2042	317,527.78
25	30	Juin	2043	317,527.78
26	31	Décembre	2043	317,527.78
27	30	Juin	2044	317,527.78
28	31	Décembre	2044	317,527.78
29	30	Juin	2045	317,527.78
30	31	Décembre	2045	317,527.78
31	30	Juin	2046	317,527.78
32	31	Décembre	2046	317,527.78
33	30	Juin	2047	317,527.78
34	31	Décembre	2047	317,527.78
35	30	Juin	2048	317,527.78
36	31	Décembre	2048	317,527.78
<b>Total</b>				<b>11.431.000</b>

**ANNEXE IV**  
**ECHEANCIER DE PAIEMENT DES FRAIS ADMINISTRATIFS**

(En Dinar Islamique)

N°	Date	Montant (en D.1)
1	30/05/2024	13,212.67
2	31/12/2024	13,212.67
3	30/06/2025	29,361.49
4	31/12/2025	29,361.49
5	30/06/2026	29,361.49
6	31/12/2026	29,361.49
7	30/06/2027	29,361.49
8	31/12/2027	29,361.49
9	30/06/2028	29,361.49
10	31/12/2028	29,361.49
11	30/06/2029	29,361.49
12	31/12/2029	36,995.44
13	30/06/2030	36,995.44
14	31/12/2030	36,995.44
15	30/06/2031	36,995.44
16	31/12/2031	36,995.44
17	30/06/2032	36,995.44
18	31/12/2032	36,995.44
<b>TOTAL</b>		<b>660,633.15</b>

Page de signature

EN FOI DE QUOI, les représentants dûment autorisés des Pallies ont signé le présent Accord portant sur le projet d'amélioration des bidonvilles et de développement urbain intégré à Boulaos en République de Djibouti (DJ1-1022), en deux exemplaires en langue française, à la date indiquée plus haut.

Parties

POUR ET AU NOM DE  
LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI  
M. Ilyas Moussa Dawaleh  
Ministre de l'Economie et des Finances  
chargé de l'Industrie

POUR ET AU NOM  
DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT  
Dr. Muhammad Al Jasser  
Président